



Engagé·es au quotidien aux côtés du personnel de la recherche publique

chercheur·euses, ingénieur·es, technicien·nes

Le CSAE de l'IRD

Le Comité social d'administration de l'établissement (CSAE) remplace le Comité technique (CT). Le CSAE est l'instance de dialogue social de l'établissement qui est consultée sur toutes les questions d'organisation de l'IRD, les conditions de travail, la politique d'emploi, de rémunération incluant les primes, les modifications des statuts de l'organisme, les mesures relatives à l'égalité professionnelle, le télétravail, etc. Il est composé de 10 représentant·es titulaires élu·es (et 10 suppléant·es élu·es) de l'ensemble du personnel de l'IRD.

La Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT) remplace le Comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. La FS-SSCT est adossée au CSAE et est composée de 10 représentant·es du personnel titulaires désigné·es par les organisations syndicales (OS) parmi les élu·es au CSAE et 10 suppléant·es désigné·es librement par les OS. Le rôle principal de la FS-SSCT est d'identifier les risques, de donner des avis sur la politique de prévention de l'IRD et de proposer des actions supplémentaires au besoin.

Ce que nous avons obtenu :

- le déblocage des carrières et la revalorisation des rémunérations, échelonnés de 2016 à 2030, de toutes les ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, chercheuses et chercheurs au niveau de celles des fonctionnaires des autres ministères ;
- la priorité pour le passage à la hors classe pour les chargé·es de recherche les plus proches de la retraite et l'ajout de la HEB à la grille des CR HC ;
- l'augmentation de 45% à 55% de la proportion de chercheuses et chercheurs bénéficiaires de la composante individuelle C3 du RIPEC (en 2027) ;
- l'alignement par le haut des taux de promotions des directrices et directeurs de recherche sur ceux des professeur·es d'université.
- la formation obligatoire des membres des CSS-CGRA et des comités de recrutement IT aux discriminations (dont de genre) pour l'égalité F/H

Nous nous engageons pour :

EMPLOI SCIENTIFIQUE

- revendiquer un plan pluri-annuel d'emplois titulaires d'ingénieur·es, de technicien·nes et de chercheur·euses pour rattraper tous les emplois perdus depuis 20 ans ;

CONDITIONS DE TRAVAIL

- proposer et promouvoir une nouvelle organisation du travail (télétravail, visioconférence, dématérialisation, outils numériques) garantissant le progrès social, la préservation des collectifs de travail, droit à la déconnexion, une réelle simplification administrative et l'amélioration des conditions de travail pour permettre un travail de qualité
- obtenir le financement du programme de recherche des jeunes chercheuses et chercheurs recruté·es ;
- être vigilant·es sur les restructurations et les conflits ;

REMUNERATIONS ET CARRIERES

- lutter pour des régimes indemnitaires RIFSEEP et RIPEC les moins individuels et les moins variables possible ;
- garantir le déroulement des carrières sur 2 grades (TCN et TCE, IECN et IEHC, IRCN – fusion IR1 et IR2 prévue fin 2022 – et IRHC, CRCN et CRHC, DR2 et DR1) ;

EGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES

- s'assurer de l'efficacité du réseau des référent·es violences sexistes et sexuelles (VSS) et des procédures de signalement ;
- identifier les biais de genre sur les recrutements, les rémunérations (dont les primes) et les déroulés de carrière et proposer des actions associées.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET RECHERCHE

- sensibiliser à cet enjeu et amener à une réflexion collective à tous les niveaux afin de participer activement dans notre travail quotidien à cette transition indispensable ;
- participer à la mise en place de mesures favorisant la transition écologique dans une logique de concertation.



Élections professionnelles 2022 : du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE SNCS-FSU !



Engagé au quotidien aux côtés du personnel de la recherche publique

chercheur·euses, ingénieur·es, technicien·nes



Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU appelle à une véritable rupture avec les politiques menées depuis 20 ans qui ont conduit au décrochage de l'investissement dans la recherche publique, à la baisse de l'emploi scientifique, à la généralisation des appels à projets, aux voies de recrutement contractuel comme les chaires de professeur junior, à la dégradation des conditions de travail, aux rémunérations indécentes.

Le SNCS-FSU défend un service public de la recherche permettant de garantir la liberté de recherche et le développement des connaissances pour l'ensemble de la société avec :

- **Une programmation budgétaire** pour atteindre dès 2025 l'objectif de 1% du produit intérieur brut pour la recherche publique ;
- **Un plan pluriannuel de création d'emplois titulaires d'ingénieurs et ingénieurs, techniciennes et techniciens, chercheuses et chercheurs** avec le recrutement des jeunes scientifiques au plus près de la fin de la thèse et la résorption de tous les emplois précaires ;
- **Le financement par dotations annuelles des programmes de recherche des laboratoires** permettant l'amélioration des conditions de travail et assurant la liberté de recherche.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR. Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens : le SNCS-FSU a défendu des organismes de recherche opérateurs de grands programmes nationaux et les UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche.

La défense de l'évaluation en s'opposant au HCERES. Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR. Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior et toutes les attaques contre la recherche publique contenues dans la LPR.

NOS CANDIDATES ET CANDIDATS

Aline T	Hervé J	Jacques P	Elisabeth C	Raphaëlle CG	Philippe B
1 – Aline TRIBOLLET – DR – La Réunion			11 – Dolores POURETTE – CR – La Réunion		
2 – Hervé JOURDAN – IR – Nouvelle Calédonie			12 – Didier JOUFFRE – CR - Guinée		
3 – Jacques PANFILI – DR - Montpellier			13 – Diana FERNANDEZ – DR - Montpellier		
4 – Élisabeth CUNIN – DR – Costa Rica			14 – Arona DIEDHIOU – DR - Côte d'Ivoire		
5 – Raphaëlle CHEVRILLON-GUIBERT - CR -Aubervilliers			15 – Muriel GERBAULT – CR - Toulouse		
6 – Philippe BORSA – DR - Montpellier			16 – Tarik DAHOU – DR - Paris		
7 – Cécile DUFOUR – IE - Marseille			17 – Marie Pierre LEDRU – DR - Montpellier		
8 – Marc SORIA – IR - Sète			18 – Sébastien BAROT – DR - Paris		
9 – Odile BRUNEEL – DR – Côte d'Ivoire			19 – Sarah BEBABOU – CR - Paris		
10 – Nicolas PUIG – DR - Paris			20 – Gil MAHE – DR - Tunisie		